



Rapport moral 2011 de François Walter, président de l'ACAT-France en exercice

lors de l'Assemblée générale de l'ACAT-France, le 28 mars 2011

Chers amis délégués à l'Assemblée générale 2011 de l'ACAT-France, permettez-moi tout d'abord de vous dire que je suis particulièrement honoré de m'adresser à vous, pour la 1^{ère} fois en tant que président, au terme d'une année passée au service de notre association.

Comme il est d'usage, je voudrais revenir sur un certain nombre de faits marquants qui se sont produits depuis un an dans le monde, dans notre pays, dans l'action développée par l'ACAT.

Mais avant cela, je tiens à rappeler la libération fin février de Françoise Larribe ; cette adhérente de l'ACAT avait été enlevée au Niger par AQMI il y a quelques mois ; nous nous réjouissons de sa libération !

1. LA TRAME GÉOPOLITIQUE SOUS-TENDANT NOS ACTIVITÉS

L'ÉTAT DU MONDE

1

Deux phénomènes naturels ont jalonné l'année qui vient de s'écouler :

- Le 12 janvier 2010 le tremblement de terre intervenu à Haïti faisait plus de 200 000 victimes et causait des dégâts considérables
- Le 11 mars 2011 c'est un séisme d'amplitude 8,9, suivi d'un tsunami, qui cette fois ravageait la région de Sendai dans la préfecture de Miyagi, au nord-est du Japon, causant la mort de 20 000 (?) personnes et endommageant la centrale nucléaire de Fukushima, avec des conséquences dramatiques pour la population : nous pensons bien sûr tout particulièrement à nos amis japonais !

Si nous sommes impuissants en face de ces phénomènes, qui nous font mesurer la fragilité de notre terre, il en est d'autres où l'homme peut intervenir : c'est l'un d'entre eux qui nous réunit aujourd'hui, il s'agit de la torture

Une question fréquemment posée par les journalistes, notamment lors des interviews à l'occasion de la sortie récente de notre rapport, se trouve être : « Est-ce que la torture diminue dans le monde ? ». Comme vous le savez bien, il est fort difficile de répondre à cette question ; d'abord parce qu'il n'existe pas de statistiques, ensuite parce que la torture est cachée, enfin parce qu'elle peut prendre sans cesse de nouvelles formes. Marc Zarrouati, lors de la conférence de presse du 9 décembre dernier, disait : « Le temps de la torture est un temps long et ce temps long est largement opaque au traitement médiatique ordinaire » ; d'où la difficulté de communiquer sur ce sujet.

Sans vouloir refaire le panorama de la torture à travers le monde, remarquablement réalisé par notre past-présidente dans le rapport 2010 de l'ACAT, *Un monde tortionnaire*, je me contenterai de m'arrêter à un certain nombre de faits significatifs récents :

- L'accès à la démocratie, ou tout au moins la fin de la dictature et du népotisme pour deux pays du Maghreb et Moyen-Orient, constitués de la Tunisie et de l'Égypte : certains ont comparé ces événements au 1989 de l'Europe de l'Est, c'est dire leur importance !

Depuis longtemps l'ACAT avait dénoncé les pratiques policières ultra-répressives des régimes au pouvoir dans ces pays, notamment pour le premier, pour lequel nous avons su créer et entretenir des réseaux privilégiés. Le président américain Obama, dans un discours le 11 février, au soir de la chute d'Hosni Moubarak, disait : « En Égypte, c'est la force morale de la non-violence – et non pas le terrorisme ni la tuerie absurde – qui a une fois de plus incliné l'arc de l'Histoire vers la justice ».

Quant à la Lybie, nous formulons des vœux pour que ce pays soit enfin débarrassé du triste personnage qui le dirige, afin que cessent les massacres auquel il se livre et que le pays accède lui aussi à la démocratie.

- La persécution envers les chrétiens d'Irak, d'Égypte ou du Pakistan, pratiquée avec une intensité inouïe sous forme de lois anti-blasphèmes et d'attentats meurtriers à Bagdad et Alexandrie ayant entraîné la mort d'une centaine de personnes.
- La situation toujours déplorable dans certains pays d'Afrique : Togo, Tchad, RDC, Côte d'Ivoire, pour ne citer que ceux-ci, avec son cortège de répression des opposants, d'impunité, d'assassinats et de violations des droits de l'homme.
- Les mesures sévères prises par Israël : expulsions des Palestiniens hors de Cisjordanie, attaque des bateaux pour Gaza, décision de la Knesset d'enquêter sur les ONG des droits de l'homme ; et de l'autre côté la décision du Hamas de renouer avec la peine capitale.
- La situation déplorable des droits de l'homme en Asie centrale : Ouzbékistan, Kazakhstan, Turkménistan, Tadjikistan, Kirghizistan sont des pays qui ont accédé à l'indépendance voilà vingt ans, mais dans lesquels l'on observe des progrès très limités et des dérives accrues. Même évolution vers l'autoritarisme, pouvoir judiciaire soumis, chantage à l'islamisme, torture (une exception sans doute pour le dernier des cinq, qui tente d'instaurer un régime parlementaire).
- Le Mexique, où la situation des migrants en provenance des Etats d'Amérique centrale a été qualifiée d'enfer, à la suite de la découverte des corps de 72 sans-papiers assassinés et aux exactions, viols, trafics d'êtres humains pratiqués par des organisations mafieuses. Au cours d'une mission effectuée fin 2010, Maria-Cécilia Gomez (salariée) et Mariana Salazar (bénévole) ont pu interroger victimes et défenseurs et prendre également la mesure de l'explosion de violence qui affecte le pays, avec par exemple la militarisation et la généralisation des sévices sexuels à l'encontre des femmes.

ET LA FRANCE ?

Le bilan 2010 concernant notre pays n'est pas particulièrement brillant. Nous nous limiterons à quelques points, qui ont suscité des réactions vives de notre association :

- Les conclusions du Comité contre la torture des Nations unies, à la suite du rapport quadriennal présenté en avril à Genève par la France, nous ont fait écrire que la France avait été recalée « zéro pointé » par les experts de l'ONU. Le CAT a recensé de nombreux sujets de préoccupation et a fait autant de recommandations, parmi lesquelles trois sujets avaient été particulièrement mis en exergue par l'ACAT, à savoir :
 - l'asile mis en danger par l'augmentation des procédures prioritaires,
 - les conditions de détention contraires à la Convention,
 - l'usage du *Taser* en détention assimilable à de la torture.

- Le vote, le 13 juillet dernier, par l'Assemblée nationale de la loi portant adaptation du droit pénal à l'institution de la Cour pénale internationale ne permettra pas que les responsables étrangers de génocides, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité puissent être jugés en France, ce qui a provoqué la consternation de la Coalition française pour la CPI.

- Le vote par le Sénat, le 10 février dernier, à la suite de l'Assemblée nationale, de la loi sur l'immigration, malgré la forte mobilisation de l'ACAT au sein d'un collectif associatif, adoptant par exemple :
 - l'allongement de la durée de rétention de 32 à 45 jours dans les centres de rétention pour les étrangers en attente d'expulsion
 - la possibilité de maintenir jusqu'à 18 mois en rétention administrative des étrangers condamnés et sous le coup de mesure d'expulsion
 Cette loi a été qualifiée par l'ACAT de « liberticide pour les étrangers »

- La France est, depuis fin décembre, en infraction avec « la directive retour » de la législation européenne, qui exige un accès inconditionné des associations aux lieux d'enfermement des étrangers.

Enfin, comment passer sous silence la montée dans notre pays, comme dans d'autres en Europe, d'un courant d'hostilité à l'étranger et à l'Islam, de peur d'être envahi et plus maître chez soi, de menace pour l'identité nationale, induisant un rejet de l'autre. En disant cela je sais que je m'éloigne du strict mandat de l'ACAT, mais il s'agit d'un courant auquel - en tant que chrétiens – nous ne pouvons pas adhérer.

Incidemment je vous indique que le cardinal Barbarin écrivait dans *Le Monde* du 5 mars à ce sujet « Face à la peur vis-à-vis de l'invasion de l'Islam en France et à son rejet, trouvons une voie médiane entre l'opposition violente et la candeur, suivons un chemin de respect et d'amitié ». Ce soir, à l'occasion du 15^{ème} anniversaire de l'enlèvement et de l'assassinat des 7 moines de Tibhirine, le cardinal a organisé un temps de recueillement islamo-chrétien place Saint-Jean.

L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

Après avoir rapidement survolé la situation en France, je m'attacherai à la question de l'abolition de la peine de mort. Contrairement à la pratique de la torture, des améliorations sont en vue dans ce domaine qui est par nature quantifiable :

- L'Assemblée générale des NU a adopté une résolution en décembre appelant à un **moratoire** sur la peine de mort et un pays, la Mongolie, a établi un tel moratoire.
- Aux États-Unis, le gouverneur de l'État de l'Illinois a signé début mars le décret d'abolition de la peine de mort, faisant de cet État le 16^{ème} abolitionniste. À titre

anecdotique, le gouverneur Pat Quinn a écrit personnellement – sous forme d'une sorte de profession de foi assez émouvante - à tous ceux qui avaient signé la pétition à lui adresser, parmi eux des membres de l'ACAT comme B.et G. Forhan.

Le 4^{ème} Congrès mondial contre la peine de mort s'est tenu à Genève en février 2010. Il était organisé par la Coalition mondiale contre la peine de mort, l'ACAT et la FIACAT y étaient représentées. Il a été observé des progrès significatifs en faveur de l'abolition, même si les 4 pays les plus peuplés du monde condamnent et exécutent encore. À noter que 5 pays, à eux seuls, totalisent 90 % des exécutions : Chine, Iran, Arabie Saoudite, USA, Pakistan. La Journée du 10 octobre était consacrée cette année aux États-Unis : l'on y constate une baisse de moitié des exécutions sur 10 ans. 49 exécutions ont eu lieu l'an dernier et seulement 12 États sur 50 sont concernés.

LES DISPARITIONS FORCÉES

Cette problématique fut le thème choisi par l'ACAT pour l'année 2010, avec pour l'illustrer les cas du Tchad, du Sri-Lanka et du Liban.

Rappelons qu'en matière de disparitions forcées, l'absence d'informations, de corps du disparu, de preuves, permet de dissimuler le crime et la responsabilité de l'État. Il s'agit non seulement d'une violation des droits fondamentaux de la personne disparue, mais aussi d'une torture sans fin pour les familles

Les Nations unies ont recensé depuis 30 ans plus de 80 pays concernés avec 50 000 cas de disparitions connus, mais sans doute beaucoup plus. Les pays qui se sont le plus distingués dans cette période sont le Sri Lanka, le Caucase russe, l'Irak de Saddam Hussein et l'Algérie.

4 Une avancée historique vient de se produire : l'entrée en vigueur le 23 décembre 2010 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (la FiACAT comme membre de la Coalition ICAED, a œuvré à la rédaction et à la mise en place de cette Convention). Grâce à la qualification de « crime contre l'humanité », la Convention impose aux États parties de poursuivre en justice les auteurs de ces crimes. Cet événement capital pour le droit international permet d'espérer des progrès dans la lutte contre cet abominable fléau

2. LA DEMARCHE OECUMÉNIQUE EN FRANCE

Notre association est caractérisée par son œcuménisme, ce qui la distingue de la quasi-totalité des autres associations chrétiennes, cela constitue un facteur très important pour elle

À cet égard, l'année 2010 a été particulièrement intéressante et j'en retire une impression nettement optimiste. Je n'aborderai pas ici de points théologiques ou ecclésiologiques, mais voudrais parler d'actions concrètes faites tous chrétiens ensemble

Il y eut tout d'abord le grand rassemblement sur le parvis de la Défense, où plusieurs milliers de personnes avaient répondu, malgré le temps maussade, à l'appel de nos Églises pour commémorer, chanter et célébrer la résurrection du Christ, en ce dimanche de Pâques, année où la fête orthodoxe coïncidait avec celle des autres chrétiens. L'ampleur de ce rassemblement a montré à la société civile que les chrétiens parisiens étaient capables de se retrouver nombreux pour proclamer leur foi dans de grandes occasions.

Dans une optique, cette fois, de prise de position sur un problème de société, il y eut par ailleurs l'initiative du CECEF d'un colloque intitulé « Les Églises et le défi des migrations », tenu le 11 mars 2010 à l'Institut catholique de Paris. Cette initiative opportune fut ensuite relayée par les cinq associations chrétiennes : ACAT-France, CCFD, Fédération de l'Entraide protestante, Cimade et Secours catholique, qui décidèrent d'unir leurs efforts pour procéder à un examen juridique approfondi du projet de loi sur l'immigration, puis interpeller d'une même voix députés et sénateurs au sujet de ce projet de loi, alors en discussion à l'Assemblée puis au Sénat. Les cinq associations leaders furent d'ailleurs rejointes par une quarantaine d'autres.

Cette initiative, « Ne laissons pas fragiliser le droit de l'étranger » et la rencontre des présidents d'association avec les parlementaires, accompagnée par des manifestations devant la Chambre des députés et le Sénat, le tout relayé par la presse, ont été particulièrement importantes.

À ma connaissance, c'est la première fois dans notre pays, que des associations chrétiennes font ensemble entendre leur voix, au sujet d'un projet de loi, donc d'une question politique, justifiant amplement une réaction forte, motivée par l'Évangile.

Enfin, je souhaiterais signaler un événement, peut-être passé un peu inaperçu, qui relève plutôt du domaine de l'« interreligieux ».

Le 23 novembre a eu lieu au siège de la Fédération protestante de France, la première rencontre de la Conférence des responsables de culte en France (CRCF), réunissant, outre les trois coprésidents du CECEF, le grand rabbin de France, le président du Conseil français du culte musulman et le président de l'Union bouddhiste de France.

Cette nouvelle instance, destinée à prendre en compte le pluralisme religieux en France, a pour vocation le dialogue et pourra donner lieu à des prises de position communes.

Précisément à la suite des attentats meurtriers et des persécutions à l'encontre des chrétiens de plusieurs pays du Moyen-Orient, la Conférence des responsables de culte en France a lancé, en date du 6 janvier 2011, une condamnation et un appel sur le thème « Nul ne peut se prévaloir des religions pour légitimer des violences ».

Pour compléter ces quelques exemples, je n'oublierai pas de rappeler le moment fort que nous avons vécu ce matin dans la prestigieuse cathédrale Saint-Jean, en présence des responsables du CREL, lequel a permis de donner un retentissement certain à l'ACAT, à la pratique œcuménique de notre association et à l'œcuménisme en général

3. LES SUCCÈS DE L'ACTION DE L'ACAT

LES LIBÉRATIONS

Avant d'aborder les réussites de l'ACAT, il est essentiel de rappeler que de nombreuses libérations ont eu lieu. Ces bonnes nouvelles se trouvent relatées régulièrement dans *Le Courrier de l'ACAT*, les Appels du mois et dans *Abolition* ; le rapport d'activités vous en rend compte également.

Je me contenterai de citer celle de Sanjar Umarov, scientifique ouzbèque, arrêté en octobre 2005 à la suite de ses protestations concernant le massacre d'Andijan, condamné à 14 ans de prison et libéré grâce à la mobilisation internationale. Son fils a écrit à l'ACAT pour la remercier de ses interventions : « Merci à tous ceux qui ont soutenu mon père...libéré grâce à tous vos efforts réunis »

Quelle satisfaction par ailleurs d'apprendre qu'en Argentine un 101^{ème} puis un 102^{ème} enfant disparu ont été retrouvés, 34 ans après, grâce à l'obstination des grands-mères de la Place de mai, chères à l'ACAT !

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2009-2012

2010 fut la première année de plein exercice du plan stratégique. Renforcer l'expertise, développer la visibilité, améliorer l'efficacité en constituaient les trois axes. Voici quelques coups de projecteurs sur la façon dont nous avons progressé.

En terme d'expertise, je signalerai trois points :

- Le succès de la présentation par l'ACAT-France, assistée de la FIACAT, du *Rapport alternatif* concernant la torture et les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en France, au Comité contre la torture des Nations unies à Genève en avril 2010. Un succès, car nombre des points développés dans ce rapport ont été repris dans les observations finales faites par le CAT à notre pays pour son examen périodique quadriennal devant les instances de l'ONU
- La réussite constituée par l'attribution – dans une situation de concurrence intense - d'un contrat de l'Union européenne, donnant droit à une subvention totale de 600 000 € sur une durée de 3 ans. Ceci permettra de faire un travail en profondeur sur cinq pays du monde et de pérenniser notre rapport Torture. Pour mener à bien cet important travail, notre équipe de salariés a dû et pu être renforcée.
- La sortie, le 9 décembre, de notre premier rapport « *Un monde tortionnaire, rapport 2010* », qui a représenté une somme d'efforts considérables et rassemble des contributions diverses et de grande valeur. Plus de 1 000 exemplaires ont été envoyés aux responsables institutionnels, religieux, politiques, associatifs ainsi qu'aux médias.

6

En terme de visibilité, les retombées du lancement de ce même rapport ont été particulièrement importantes. Une trentaine d'articles ou interviews, parmi lesquels « Le livre du jour » dans le quotidien *Le Monde*, l'éditorial de Jean-Pierre Denis dans l'hebdomadaire catholique *La Vie*, le compte-rendu du philosophe Michel Terestchenko sur son blog ; ainsi que des lettres de félicitations de personnalités diverses, comme celles de la vice-présidente de la Commission européenne Viviane Reding et du Contrôleur général des LPLF, Jean-Marie Delarue. Pour ne citer que ceux-ci.

Rappelons également l'excellente interview de notre délégué général, en compagnie de Moudhaffar Labidi, témoin tunisien et de Sibel Agrali de l'association Primo Levi, sur France Info. Par ailleurs il nous a été rapporté que notre rapport était utilisé par certains officiers de protection de l'OFPPRA pour documenter leurs dossiers.

En terme d'efficacité, la restauration de nos finances est enfin en bonne voie.

Dès le début de 2006 j'avais personnellement attiré l'attention du Bureau de l'époque sur la nécessité impérieuse de développer la recherche de fonds - à l'instar de ce que réalisaient les grandes associations sœurs - par une approche beaucoup plus professionnelle des relations donateurs. Cette recommandation a commencé à porter ses fruits à partir de l'exercice 2009. Notre trésorière vous présentera demain matin notre situation financière. Je me contenterai de dire que nos réserves représentent actuellement 4 mois de dépenses et que nous sommes donc sur la bonne voie

LES MEMBRES DE L'ACAT

Ainsi que le proclamait notre texte d'orientation dans son introduction, « l'ACAT-France est une association de militants ; son action est celle de ses membres ». Cette particularité de l'ACAT nous y sommes très attachés ; c'est un des points forts de notre association.

- Le nombre de nos adhérents a été stabilisé, grâce aux campagnes ad hoc, au niveau de 9 510. J'en profite pour remercier tout particulièrement l'ensemble de nos élus et saluer leur implication dans l'ensemble des commissions, groupes, comités ou équipes d'animation
- Un autre pilier, fondamental pour notre équilibre financier, est représenté maintenant par les donateurs, dont le nombre est en croissance : 23 110 à fin 2010.
- Enfin, comme déjà signalé, nous avons une équipe de salariés, très professionnelle et un peu plus étoffée.

4. CONCLUSION

Pour terminer, je voudrais vous parler d'engagement. J'ai noté avec intérêt ces mois derniers certaines déclarations, certains écrits ou témoignages de personnalités, qui m'ont semblé utiles à notre action, car ils constituent en quelque sorte des appels à l'engagement.

Ils nous rendent optimistes quant aux capacités de réaction de la société civile. Ainsi par exemple :

- Un article de François Zimeray, ambassadeur pour les droits de l'homme au ministère des Affaires étrangères, dans *Le Monde* du 17 février
« Les droits de l'homme ne sont pas de la morale... ce sont des droits qui existent ou pas...qui sont appliqués ou violés : le droit de ne pas être torturé, l'accès à un procès équitable...Notre action ne se situe pas dans le registre déclaratoire ; elle consiste surtout à participer à l'élaboration de ces normes dans les enceintes qui en sont le creuset comme les Nations unies, à faire campagne pour leur universalisation et à veiller à leur application »
Cette déclaration est bienvenue ; nous aimerions seulement qu'elle ne se limite pas au registre incantatoire.
- Le livre de Stéphane Hessel « Indignez-vous ! », et le face-à-face Stéphane Hessel-Jean Daniel du *Nouvel Observateur* : « Insurgeons-nous ! ».
Certes ce livre a été critiqué pour sa taille, son aspect passéiste ou insuffisant, mais ce que j'en retiens c'est, devant l'injustice ou la torture, que l'indifférence serait une attitude dramatique et que l'indignation doit nous faire réagir, nous mettre en marche.
- Le livre du Frère Alain Richard : « Une vie dans le refus de la violence » ainsi que le succès des cercles de silence, que vous connaissez tous et que bon nombre d'entre vous fréquentent.
- Le livre de Guy Aurenche, premier président de l'ACAT et de la FIACAT. Ce livre, intitulé « Le souffle d'une vie » a été écrit à l'occasion du 50^{ème} anniversaire du CCFD-Terre solidaire, dont il est aujourd'hui le président.

Ces témoignages sont intéressants ; je pourrais en ajouter d'autres, moins récents mais tout aussi forts, tout aussi actuels. Il s'agit de l'enseignement de Jésus, comme par

exemple le texte intitulé *Les Béatitudes*, tiré du *Sermon sur la montagne*, au chapitre 5 de l'évangile de Matthieu :

- « ... *Heureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés* »
- « *Heureux ceux qui ont faim et soif de justice, car ils seront rassasiés* »
- « *Heureux les compatissants, car ils obtiendront compassion* »
- « *Heureux les artisans de paix, car ils seront appelés fils de Dieu* »
- « *Heureux ceux qui sont persécutés à cause de la justice, car le royaume des cieux est à eux ...* »

En tant que membres de l'ACAT, nous sommes d'abord chrétiens et nous avons la ferme conviction que :

- ce qui donne un sens à notre vie, malgré la désillusion ambiante
- ce qui forge en nous l'espérance, malgré le Mal qui sévit dans le monde,
- ce qui nous met en mouvement depuis plus de 36 ans, malgré l'indifférence ou la critique stérile
- ce qui nous porte dans la poursuite de notre combat,
- c'est l'Évangile.

L'Évangile, en nous montrant que Jésus a pleinement vécu ce qu'il enseignait, nous amène à nous tourner vers nos frères et nos sœurs en détresse.

Ainsi, nous découvrons en nous référant aux Béatitudes :

- que Jésus a pleuré à la mort de Lazare, mais parce qu'il a connu lui-même le deuil et la mort, Il peut être le Consolateur.
- que Jésus a eu faim et soif dans le désert, mais l'eau qu'Il a donnée à la Samaritaine a fait qu'elle n'eut plus jamais soif.
- que Jésus était véritablement miséricordieux, car Il a partagé lui-même la souffrance des autres.
- que Jésus, dépossédé de tout, fut le vrai persécuté, mais Il a eu accès au Royaume.

Nous savons aussi que ses disciples, lents à croire, ont dû attendre d'avoir découvert la pauvreté, la douceur, les larmes, la persécution du Christ, la mort sur la croix, le matin de Pâques et la venue du Saint-Esprit à la Pentecôte, pour être véritablement mis en route à la suite du Christ.

Soyons à notre tour mis en route ! Efforçons-nous de vivre en disciples !

C'est ainsi que l'enseignait le grand théologien allemand Dietrich Bonhoeffer, dans un livre dont le titre « *Nachfolge* » signifie « marche dans les pas du Christ »

Chers amis délégués ici rassemblés, je souhaite pour terminer vous dire toute ma reconnaissance pour la façon dont vous « portez » l'ACAT dans vos régions et vos groupes, pour tout le travail que vous accomplissez au service de notre combat : abolir la torture et les exécutions capitales partout dans le monde et protéger les victimes

Nous pouvons tous être fiers d'être impliqués dans cette belle association qu'est l'ACAT. Le combat que nous y menons ensemble –catholiques, protestants, orthodoxes– en communion de prière et d'action, est un bon combat :

- parce qu'il est au service de nos frères maltraités, humiliés, torturés ;
- qu'il s'exerce au cœur de la souffrance humaine, au cœur du Mal.

Je vous remercie.